



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2006
Français
Original: anglais

**Réunion spéciale de haut niveau
avec les institutions de Bretton Woods,
l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED**
New York, 24 avril 2006

Cohérence, coordination et coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005

Note du Secrétaire général*

Résumé

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont réaffirmé le Consensus de Monterrey et considéré que la mobilisation des ressources financières en faveur du développement et l'utilisation rationnelle de ces ressources dans les pays en développement et dans les pays en transition étaient essentielles à un partenariat mondial au service du développement venant appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans sa résolution 60/188, l'Assemblée générale a décidé de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à sa résolution 57/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que toutes les parties prenantes soient pleinement associées à tous les niveaux, à l'application du Consensus de Monterrey.

* L'établissement de la présente note a profité de consultations approfondies avec des membres du personnel des principales organisations qui sont concernées par le processus du financement du développement. Le Secrétariat de l'ONU est seul responsable de la teneur de la présente note.



Dans cet esprit, le Conseil économique et social tiendra sa neuvième réunion spéciale de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales le lundi 24 avril 2006. La présente note a été rédigée pour informer le débat et doit être lue parallèlement aux recommandations consignées dans le Document final du Sommet mondial sur les questions voisines. Les chapitres de la présente note correspondent aux quatre sous-thèmes choisis par le Conseil pour structurer la réunion.

Outre les quatre sous-thèmes ainsi sélectionnés, la note officieuse du Bureau du Conseil adressée au Conseil économique et social en février 2006 indique « qu'il est prévu que le représentant du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale apporteront des informations à la réunion spéciale de haut niveau sur les faits les plus récents intervenus sur la question de l'amélioration de la participation des pays en développement et des pays en transition aux décisions économiques et à l'établissement de normes économiques ». La note du Bureau poursuit, en rappelant que la question de la participation des pays en développement et en transition reste inscrite à l'ordre du jour du Comité monétaire et financier international : l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/186 du 22 décembre 2005, a souligné que la question de l'élargissement de la participation des pays en développement et des pays en transition aux travaux des institutions de Bretton Woods est d'importance essentielle, a souligné qu'il importe d'améliorer les travaux à ce sujet et a invité la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à continuer d'apporter des informations sur cette question, notamment dans les instances de coopération existantes. La réunion prévue le 24 avril 2006, qui aura lieu peu de temps après celle du Comité monétaire et financier international, devrait être une excellente occasion de poursuivre l'échange d'informations sur cette question.

I. Sous-thème 1 : mise en œuvre et soutien des stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

1. Dans le Document final¹ du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont décidé d'adopter, en 2006 au plus tard, et de mettre en œuvre des stratégies de développement pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'objet principal de ces stratégies doit donc être de choisir et d'appliquer des mesures précises pour atteindre les objectifs adoptés aux diverses conférences des Nations Unies portant sur le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être atteints en 2015 au plus tard, soit dans moins de 10 ans. Les stratégies de développement doivent non seulement indiquer les programmes qu'il faut mettre en œuvre, mais aussi préciser les mesures qui permettront aux pays de les atteindre. Parmi ces mesures figurent notamment les moyens d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et de créer des emplois. Ensuite, il faut chiffrer le coût de ces mesures et préciser les sources de financement nouvelles qui permettront de les prendre. Les stratégies de développement de chaque pays peuvent donc ainsi réunir tous les éléments de l'approche globale retenue dans le processus du financement du développement amorcé à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey en 2002, et dépendent, de façon cruciale, du succès du partenariat mondial pour le développement annoncé dans le Consensus de Monterrey².

2. L'adoption et la mise en œuvre de stratégies détaillées de développement impliquent un accord sur un modèle national commun pour l'établissement des priorités, la planification, l'affectation des ressources et, au besoin, le choix des donateurs, ce modèle étant choisi par les pays en développement eux-mêmes. De nombreux pays en développement ont déjà choisi des stratégies de réduction de la pauvreté à cet effet. La Banque mondiale a publié un manuel des sources pour aider les gouvernements à définir leur politique de réduction de la pauvreté dans le cadre du processus des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). S'agissant de pays qui ne participent pas à ce processus, des plans nationaux et sectoriels à moyen terme doivent être examinés, pour s'assurer qu'ils sont bien compatibles avec les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les OMD.

3. Les DSRP commencent progressivement à être modifiés pour faire une place plus large aux OMD; ces documents doivent adopter une perspective plus large de façon que les pays atteignent leurs objectifs de développement dans le cadre de la démarche globaliste qui est celle du partenariat pour le développement et qui est à la base du Consensus de Monterrey. Par exemple, la démarche de planification basée sur les OMD consiste à remonter à partir des objectifs et cibles définis pour chacun des OMD afin de définir les politiques et les investissements nécessaires entre 2005 et 2015. On s'écarte ainsi de la pratique actuelle, selon laquelle les stratégies d'investissement sont formulées indépendamment d'une appréciation des besoins à satisfaire pour atteindre les OMD; la mise en œuvre d'une stratégie basée sur les OMD, à son tour, doit tenir compte des ressources disponibles – dans les pays et à

l'extérieur. Cela donne à penser que le processus de planification doit commencer par la détermination des investissements effectifs nécessaires, suivie par la formulation d'un modèle macroéconomique favorable et notamment d'une stratégie viable de financement incluant une augmentation de l'aide au développement – après un examen méticuleux des diverses options de politique économique afin de choisir la combinaison optimale des politiques et des investissements à réaliser successivement pour l'augmentation d'échelle.

4. Cette démarche doit s'inscrire dans un horizon de 10 ans, étant donné que la date prévue pour la réalisation des OMD est 2015. Cependant, comme on l'a indiqué plus haut, il est important de réaffirmer que la réalisation des OMD n'est que la première étape de la réalisation des investissements initiaux indispensables dans le capital humain et l'équipement, pour que les pays lancent un effort de développement réussi et approfondi, car dans beaucoup de pays, l'horizon des stratégies nationales de développement et des plans de développement devrait dépasser 10 ans. En outre, une véritable appropriation des stratégies de développement par le pays suppose un examen des diverses stratégies possibles, des diverses options envisageables pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, en faveur desquels les pays se sont déjà engagés, et le choix des mesures à employer pour ce faire.

5. L'assistance technique et le développement des capacités sont des aspects essentiels des stratégies nationales de développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont mis en œuvre des programmes pour accroître et améliorer la capacité d'absorption des pays en développement dans les domaines qui seront d'importance critique pour le succès de leur stratégie de développement. Ainsi, suite au Sommet mondial, le PNUD, en collaboration avec le projet « Objectifs du Millénaire », a proposé un ensemble intégré de services pour aider les pays à élaborer des politiques et se doter des capacités voulues pour atteindre les OMD, y compris aux niveaux local et territorial, avec des liens avec les politiques nationales et les stratégies à long terme. Cet ensemble intégré offre la possibilité d'introduire une plus grande cohérence et une meilleure collaboration entre le PNUD, les autres organismes des Nations Unies et les autres partenaires de la coopération pour le développement afin d'exprimer les OMD au niveau local.

6. Le rôle de la politique de l'emploi est particulièrement important dans une stratégie nationale de développement. Le Document final du Sommet soulignait la nécessité de réaliser l'emploi productif et de donner un travail décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes, objectif central de ces stratégies. Dans un rapport récent, l'Organisation internationale du Travail (OIT)³ note que le chômage, dans le monde, a atteint le chiffre record de plus de 190 millions, alors que parmi ceux qui ont un emploi, un demi-milliard de travailleurs gagnent moins d'un dollar par jour et 1,4 milliard d'autres gagnent moins de 2 dollars par jour. Améliorer le niveau de l'emploi et les conditions d'emploi est l'un des moyens les plus efficaces de réaliser les OMD.

7. La formulation d'une stratégie nationale de développement qui intègre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD, doit s'appuyer sur un ensemble approprié de moyens de fournir un volume d'aide (dons et prêts) compatible avec une structure d'endettement qui assure que les

stratégies sont viables à long terme (voir plus bas le sous-thème 3). Comme on l'a déjà indiqué, cette activité devra être complétée par une mobilisation accrue des ressources intérieures et par une utilisation plus efficace des ressources, étant donné l'importance de l'aide pour la viabilité du développement à long terme. En outre, des mesures à prendre dans le domaine du commerce international, notamment l'aide au commerce, seront d'importance décisive pour une formulation plus précise des stratégies de développement (voir, pour un traitement plus complet de cette question, le sous-thème 2).

8. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a réaffirmé l'appel lancé dans le Consensus de Monterrey aux pays développés pour qu'ils atteignent l'objectif consistant, avant 2015, à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, et à atteindre 0,5 % en 2010 au plus tard, et, en outre, en 2010 au plus tard, 0,15 à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, objectif consigné dans le programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010⁴; le Document final engageait instamment les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait à faire des efforts concrets à ce sujet, pour honorer leurs engagements. Cependant, pour financer à plus long terme les stratégies nationales de développement, l'aide doit progresser de façon plus prévisible et viser un horizon plus lointain; il faudra pour cela que les donateurs modifient leurs politiques, comme c'est le cas actuellement à la Commission européenne, qui cherche à mieux coordonner son aide et à réduire la conditionnalité.

9. L'examen de sources novatrices de financement du développement suscite de plus en plus d'attention, car elles seraient susceptibles de déclencher un apport de ressources plus stable et pourraient donc utilement constituer une source fiable de financement des stratégies nationales de développement. Suite à l'initiative lancée en janvier 2004 à Genève par les Présidents brésilien, chilien et français, puis à la réunion de dirigeants mondiaux convoquée à New York en septembre 2004 par le Président brésilien, une conférence internationale consacrée à ce sujet a eu lieu à Paris sous les auspices du Gouvernement français les 28 février et 1^{er} mars 2006. Cette conférence a examiné des propositions concrètes : contribution de solidarité sur les billets d'avion, création d'un mécanisme international d'achat de médicaments, et lancement d'autres projets pilotes visant à dégager des ressources supplémentaires pour le développement, qui seraient déployées de façon plus efficace, en particulier pour l'alimentation et la santé publique. Parmi ces projets en cours d'exécution, ou dont la planification est déjà assez avancée, figurent aussi la Facilité internationale de financement pour la vaccination, la création, pour encourager le développement de nouveaux vaccins, de dispositifs garantissant à l'avance l'existence d'un marché, et la proposition de « Loterie humanitaire pour libérer l'enfance de la faim » présentée par le Programme alimentaire mondial (PAM). À la conférence de Paris, un nouveau groupe directeur sur les prélèvements de solidarité pour financer le développement a été créé; il regroupe 42 pays et une décision a été prise par les participants de convoquer un « Forum pour un nouveau financement du développement » en 2007.

10. La cohérence des différentes politiques des donateurs et des institutions multilatérales en matière de coopération pour le développement revêt une importance particulière pour la bonne exécution de stratégies nationales de développement. Dans le passé, différentes entités ont souvent assorti de conditions différentes le versement de fonds affectés à des finalités particulières, et cela a

parfois entraîné des contradictions. Par exemple, un pays ou une institution qui fournit à un gouvernement des fonds pour mener à bien un programme particulier peut constater que le versement des fonds entre en conflit avec la politique budgétaire ou la politique du crédit suivie par le gouvernement, politique assortie d'un objectif chiffré convenu dans le cadre d'un programme multilatéral d'aide ou d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté. Une meilleure appropriation de l'aide par le pays aidé, un meilleur alignement des politiques des donateurs et une plus grande coopération coordonnée, entre institutions d'aide, devraient aider à prévenir ces situations.

11. Il sera donc important d'appliquer, s'il y a lieu, les recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide récemment intégrées dans le Consensus européen de juillet 2005, qui prévoit notamment que les fonds d'aide seront utilisés plus efficacement s'ils font partie du budget du pays bénéficiaire. En effet, le débat budgétaire national, qui est informé des fonds d'aide fournis, est mieux à même de répondre aux exigences d'appropriation des politiques par le pays lui-même, d'alignement des fonds des donateurs sur le plan et le budget du pays lui-même et de contribution à l'édification de l'État et à la planification financière.

12. Un meilleur contrôle national sur le budget du pays a également des conséquences quant à la politique des donateurs pour le choix des pays bénéficiaires de leur aide bilatérale. La répartition de l'aide entre des prêts et des dons et d'autres instruments devrait être déterminée en fonction des objectifs des stratégies nationales de développement, et des mécanismes devraient être conçus pour garantir qu'un financement suffisant est bien à la disposition de tous les pays qui remplissent la condition d'être dotés d'une stratégie de développement viable⁵. Ces décisions devraient également être coordonnées avec le schéma de viabilité de l'endettement appliqué aux nouvelles sources de financement. Dans l'esprit du Consensus de Monterrey, aucun pays remplissant l'ensemble des conditions définies par le Consensus ne devrait se trouver dans une situation où il ne pourrait, faute de moyens de financement, mettre en œuvre sa stratégie de développement. Le financement intégral des stratégies nationales de développement nécessitera donc non seulement l'augmentation d'échelle du financement demandé dans le Document final du Sommet, mais appellera aussi des mesures permettant de s'assurer que les ressources ainsi augmentées pourront être utilisées au mieux.

13. En outre, les stratégies nationales de développement devront tenir compte du fait que l'interdépendance grandissante des économies nationales amène l'apparition de régimes fondés sur des règles dans les relations économiques internationales, ce qui peut réduire l'ensemble des choix de politiques économiques nationales. Comme le note le Consensus de Sao Paulo⁶ issu de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les politiques intérieures, en particulier dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement industriel, sont souvent désormais régies en partie par des disciplines internationales, par des engagements internationaux et par l'état des marchés mondiaux. L'appropriation, par le pays, de sa stratégie de développement, implique qu'il appartient à chaque gouvernement d'évaluer les avantages découlant de ces règles et engagements internationaux et les contraintes dues à la perte d'autonomie. Eu égard aux objectifs de développement, il est particulièrement important pour les pays en développement que tous les pays prennent en compte la nécessité de concilier au mieux marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux.

14. S'agissant du partenariat mondial pour le développement, on se souviendra que le Document final du Sommet mondial de 2005 avait réaffirmé l'attachement de tous les pays à de bonnes politiques et une bonne gouvernance à tous les niveaux et au respect de la légalité. Dans sa résolution 60/188, l'Assemblée générale a notamment souligné que la corruption, à tous les niveaux, faisait gravement obstacle au développement et à une mobilisation et affectation efficaces des ressources, et réaffirmé l'engagement pris à Monterrey de faire de la lutte contre la corruption à tous les niveaux une priorité.

Questions possibles au sujet du sous-thème 1 :

- 1. Quelles mesures pratiques peut-on prendre pour accroître le volume de l'aide acheminée par le canal des budgets nationaux?**
- 2. Comment peut-on améliorer la coordination internationale des apports d'aide pour éviter la sélectivité et l'effet d'attroupement?**
- 3. Que peut-on faire pour la création d'emplois et soutenir l'emploi dans le cadre des stratégies nationales de développement?**
- 4. Comment les parties prenantes peuvent-elles, de façon mieux coordonnée, aider les pays à élaborer leur stratégie de développement?**
- 5. Comment encourager de nouvelles innovations dans le financement de la coopération internationale et garantir un suivi adéquat et une augmentation d'échelle suffisante des initiatives pilotes en cours?**

II. Sous-thème 2 : le volet développement du programme de travail de Doha

15. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale engage les États Membres à mener à bien le volet développement du programme de travail de Doha. Comme on l'a noté plus haut, la politique et la performance commerciales joueront un rôle décisif dans le choix, par un pays, de sa stratégie de développement. Le cycle de Doha a atteint une phase critique : les 149 membres de l'Organisation mondiale du commerce doivent parvenir à des résultats substantiels et achever comme prévu les négociations à la fin de 2006. Dans cette optique, il est essentiel que le volet développement du cycle de Doha soit préservé intégralement, comme cela a été convenu à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en 2001.

16. L'esprit constructif manifesté par tous les pays, à la sixième conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, a permis de constater l'intention de préserver l'ambition globale du Cycle de Doha, et les questions de développement ont été abordées dans tous les domaines des négociations. La sixième conférence ministérielle a fait avancer les négociations de Doha, mais de façon bien modeste; les principales négociations se poursuivront en 2006.

17. À la sixième conférence ministérielle de l'OMC, les résultats obtenus concernant l'agriculture, le coton, l'accès aux marchés des produits non agricoles et les services ont été modestes. S'agissant du commerce des produits agricoles, les ministres ont fixé une date limite pour l'élimination des subventions à

l'exportation : 2013, une proportion importante de ces subventions devant avoir été éliminées en 2010 au plus tard. Ils se sont également mis d'accord sur des réductions effectives du soutien interne qui fausse le commerce. En outre, ils ont fait droit à deux demandes essentielles émanant d'un groupe de pays en développement : a) celle de pouvoir appliquer avec souplesse les critères relatifs à la sécurité alimentaire, à la sécurité des moyens d'existence et au développement rural pour désigner un certain nombre de produits faisant l'objet d'un traitement spécial, et b) celle de se prévaloir d'une clause de sauvegarde spéciale pour se protéger contre les importations dans certaines circonstances particulières.

18. La sixième conférence ministérielle a décidé d'éliminer toutes les subventions à l'exportation du coton à la fin de 2006 au plus tard. Cependant, ces subventions ne constituent qu'une faible proportion des subventions accordées aux producteurs de coton des pays développés. Il a également été décidé d'opérer des réductions plus importantes et plus rapides du soutien interne qui fausse le commerce du coton, que celles qui ressortent de la formule générale et d'accorder aux pays les moins avancés l'accès en franchise de droits et hors quotas du coton que ces pays produisent.

19. La réforme et la libéralisation du commerce des produits agricoles revêtent une importance particulière pour les pays en développement étant donné que ce secteur est la principale source de recettes d'exportation, qu'il assure un grand nombre d'emplois et les moyens d'existence de la majorité des habitants des pays en développement. Le cas du coton en est un bon exemple. Le bien-être social et économique de 60 millions d'Africains environ dépend en effet de la production et des exportations de coton. Un commerce équitable du coton est donc d'une importance cruciale pour le développement de ces pays. En même temps, la libéralisation et la réforme du commerce des produits agricoles peuvent engendrer des effets défavorables, en particulier au détriment des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

20. Malgré le caractère essentiel de l'agriculture pour un certain nombre de pays, le commerce des produits agricoles ne représente que 6 % du commerce mondial, alors que celui des produits manufacturiers en représente 74 %. Dans le domaine de l'accès aux marchés non agricoles, les ministres ont réaffirmé l'objectif consistant à réduire les obstacles au commerce mondial des produits industriels et ont décidé que la « formule suisse » serait utilisée pour réduire les droits de douane sur les produits industriels. La libéralisation du commerce des produits industriels offrent ainsi d'importantes possibilités aux pays en développement. Les droits de douane sont assez faibles sur ces produits, mais il existe des secteurs très protégés au moyen de crêtes tarifaires ou de l'escalade tarifaire, et c'est le cas en général dans les secteurs qui intéressent les exportations de pays en développement, et des obstacles non tarifaires et autres obstacles à l'entrée sur les marchés sont fréquents et sont généralement concentrés dans ces secteurs. La réduction ou l'élimination de ces formes de protection amèneraient d'importants gains pour les pays en développement. En même temps, les obstacles non tarifaires sont un problème que les négociations doivent aborder, tout comme les mesures antidumping et les normes et réglementations sanitaires, phytosanitaires, techniques et environnementales qui faussent le commerce.

21. Une amélioration des conditions d'accès aux marchés des produits et des services d'intérêt pour les exportations des pays en développement, en particulier

les PMA, est un élément essentiel de la dimension de développement du Programme de travail de Doha. Cette place importante faite à l'accès aux marchés est compatible avec la nouvelle géographie des échanges commerciaux, qui veut qu'un certain nombre de pays en développement, surtout en Asie, soient devenus d'importantes puissances commerciales. En même temps, pour de nombreux autres pays en développement comme les pays africains, les PMA et les petits pays dont l'économie est faible et vulnérable n'ont pas encore tiré pleinement parti des avantages du commerce international. Cette disparité des performances commerciales devrait occuper les négociateurs, et les résultats de leurs négociations devraient en être influencés d'autant.

22. Les services sont une activité économique fondamentale pour édifier la base du commerce, améliorer la compétitivité et faciliter les échanges et plus généralement promouvoir la croissance économique. Les services représentent aussi un important moyen, pour les pays en développement, de diversifier leur économie, parfois trop dépendante du commerce d'un petit nombre de marchandises, et de dégager des moyens de financement pouvant être consacrés au développement. Les possibilités qu'offrent le commerce et les services, en particulier dans le mode 4 (mouvement temporaire de personnes physiques) mais aussi concernant le mode 1 (offre transfrontalière de services), sont appréciables. Les avantages mondiaux qui résulteraient d'une libéralisation du commerce et des services du mode 4 devraient dépasser 150 milliards de dollars par an, et l'essentiel de ces gains résulterait de la libéralisation du mouvement de personnes faiblement qualifiées. Le mode 1 revêt une importance essentielle pour la croissance des industries délocalisées et des services informatiques. Le mode 3 aurait une grande importance pour seconder les pays en développement qui veulent attirer des investissements étrangers directs. Le rythme et les étapes de la libéralisation et de la réforme de la réglementation sont d'une portée décisive pour garantir que les gains attendus de la libéralisation du commerce et des services se concrétiseront et pour éviter un impact négatif sur l'accès des pauvres aux services essentiels.

23. Au fil des années, les préférences commerciales ont, pour les pays en développement, amélioré les conditions d'accès aux marchés des pays développés. Cependant, la poursuite de la réduction des droits de douane de la nation la plus favorisée a entraîné une érosion de ces préférences et donc de leur attrait. C'est pourquoi on pourrait envisager d'améliorer les systèmes de préférences et en faciliter une meilleure utilisation, notamment en élargissant le champ des articles couverts et en réformant les règles d'origine de façon à tenir compte des capacités de production des pays les moins avancés.

24. Les pays en développement doivent disposer d'une marge de manœuvre suffisante dans le choix du bon dosage des politiques commerciales et des politiques de développement en fonction de leur situation particulière, pour valoriser leur avantage comparatif dynamique et accroître leur capacité d'offre, tout en poursuivant les objectifs d'intérêt général et la réduction de la pauvreté, dans le domaine notamment de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence, du développement rural, et en évitant une désindustrialisation et une perte de recettes, et en veillant à la fourniture des services publics essentiels et la prestation des soins de santé. Dans le système commercial multilatéral, cette flexibilité est assurée surtout par le traitement spécial et différencié que prévoient les accords de l'OMC pour assurer un traitement équitable de ses membres quand leurs capacités commerciales diffèrent considérablement. Cependant, l'accomplissement du

programme de travail portant expressément sur le traitement spécial et différencié progresse de façon assez limitée. Les États membres de l'OMC n'ont pas encore adopté les propositions sur lesquelles ils s'étaient mis d'accord en principe il y a assez longtemps, mais ils se sont mis d'accord sur l'adoption de cinq propositions encore en suspens s'appliquant expressément au traitement spécial et différencié en faveur des PMA. Parmi ces propositions figurait un accord aux termes duquel les pays développés et les pays en développement se déclarant en position de le faire offriraient un accès en franchise de droits et hors quotas à 97 % au moins des produits exportés par les PMA. Les membres de l'OMC ont également décidé de s'attacher à porter progressivement cette couverture à 100 % des lignes tarifaires. L'adoption définitive des modalités précises de cette décision sera importante pour déterminer les gains qui en découleront concrètement car, actuellement, les 3 % restants pourraient représenter en fait environ 330 lignes tarifaires, soit une part notable des exportations totales de certains PMA. Les gains attendus pourraient encore être augmentés moyennant l'approbation d'une inclusion rapide des produits d'exportation qui intéressent les PMA et en s'assurant que les règles d'origine applicables sont « transparentes et simples » et « contribuent à faciliter l'accès aux marchés ».

25. Dans cet esprit, l'ensemble des propositions actuellement en discussion au sujet du traitement spécial et différencié doit être rapidement examiné. Ces propositions, dans leur principe, constituent des mesures correctives pour améliorer l'application des flexibilités convenues en les rendant obligatoires et opérationnelles. À moyen terme, le traitement spécial et différencié doit être fermement inscrit dans la structure juridique de l'OMC. À partir des résultats acquis à la sixième conférence ministérielle, dans les négociations de fond, il est important que les flexibilités adéquates soient bien incorporées dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits agricoles, l'accès aux marchés des produits non agricoles et les services, ainsi que dans les négociations qui établissent des règles. Une certaine souplesse a déjà été introduite dans ces négociations, mais le champ couvert par les flexibilités, leur conception et leur mise en œuvre ne sont pas encore pleinement déterminées par la négociation. Les problèmes de commerce et de développement qui se posent en particulier aux petits pays, aux pays vulnérables et aux pays qui sont fortement dépendants du système des préférences et les questions relatives aux produits de base devront également être examinés.

26. Il est important de rappeler que plus de 50 pays en développement dépendent, pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation, de l'exportation de trois produits de base ou même moins. Le Document final du Sommet soulignait qu'il fallait s'occuper de l'effet des cours trop faibles et trop instables des produits de base et aider les pays fortement dépendants de l'exportation de ces produits à restructurer et diversifier leur économie et renforcer la compétitivité des secteurs qui exportent. La sixième conférence ministérielle a décidé que les préoccupations commerciales particulières, des pays en développement et des pays les moins avancés en ce qui concerne les produits de base devaient également être examinées durant les négociations de Doha. En outre, l'Initiative d'aide au commerce pourrait aider à transformer la dépendance à l'égard des exportations de produits de base en une possibilité de croissance et de réduction de la pauvreté, en aidant les pays à réduire leur dépendance à l'égard de la production de ces produits de base et à diversifier leur économie.

27. Étant donné que les difficultés grandissantes que beaucoup de pays en développement ont à tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges, les

ministres réunis à la sixième conférence ministérielle ont approuvé l'Initiative d'aide au commerce et décidé d'inviter le Directeur général de l'OMC à créer un groupe de travail sur l'aide au commerce, pour examiner cette question qui est d'importance essentielle pour les pays en développement. Le groupe de travail nouvellement constitué, comprend 13 pays et a expressément pour but d'aider les pays en développement. Le Directeur général de l'OMC a récemment noté que les avantages de la mondialisation n'étaient pas partagés équitablement entre tous les pays et que les politiques visant à réformer la mondialisation de l'intérieur – en élaborant des règles prévoyant des avantages pour tous – seront nécessaires. En particulier, il faut couvrir les coûts de l'ajustement (pertes de production, d'emplois et de ressources) résultant de la libéralisation des échanges pour les pays en développement, et cela doit désormais faire partie intégrante de la coopération internationale pour le développement. Pour résoudre ces questions, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a appelé de ses vœux un « nouveau consensus de Genève » qui consisterait à prévoir la création des conditions nécessaires pour que les pays profitent de l'accès aux marchés afin de créer des capacités de production et d'exportation et pour répartir de façon équitable les avantages obtenus. En fait, l'expérience montre qu'il est indispensable de concevoir avec soin les mesures de libéralisation des échanges, et de les adopter à un rythme et selon un ordre adéquats pour concourir au développement.

28. Le problème pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce et de la communauté internationale est d'examiner avec soin les objectifs, la conception concrète et les modalités d'application de l'Initiative d'aide au commerce de façon que son potentiel de développement soit réalisé au mieux. En effet, les différents acteurs ont des attentes différentes quant à la façon de réaliser concrètement cette initiative et de mobiliser des fonds supplémentaires, sous forme de dons ou à des conditions libérales. L'Initiative doit donc viser en priorité le renforcement des capacités d'offre, l'infrastructure nécessaire à la facilitation du commerce et le respect des normes de qualité des produits, ainsi que la façon de couvrir les coûts de la mise en œuvre et de l'ajustement. L'Initiative doit donc être adaptée aux besoins des pays en développement et les moyens financiers fournis doivent être à la fois prévisibles et additionnels. Pour une mise en œuvre efficace de l'Initiative, il faut préciser le rôle respectif des gouvernements, des donateurs, des organisations internationales, des banques de développement et des institutions financières régionales.

Questions possibles au sujet du sous-thème 2

- 1. Quelles sont les questions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés qui comptent dans l'optique du développement?**
- 2. Comment peut-on renforcer la capacité d'offre des pays en développement?**
- 3. Comment les normes de l'OMC en matière de commerce international peuvent-elles être mieux utilisées pour promouvoir le développement?**
- 4. Que faut-il faire pour systématiser la prise en compte du traitement spécial et différencié dans la structure de l'OMC?**
- 5. Comment l'Initiative d'aide au commerce peut-elle se traduire concrètement pour viser surtout le développement?**

III. Sous-thème 3 : dette extérieure : mise en œuvre et renforcement des initiatives actuelles pour rendre la dette plus viable

29. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale souligne que la viabilité de la dette est déterminante pour la croissance et importante pour la réalisation des objectifs nationaux de développement. L'allègement de la dette et sa restructuration peuvent faire beaucoup, pour les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, pour assurer la viabilité de la dette et donc pour aider à atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD.

30. Les décisions prises pour préparer et pour assurer le suivi du Sommet mondial de 2005 ont permis de progresser notablement vers une amélioration de la viabilité de la dette, mais des mesures supplémentaires seront néanmoins nécessaires. En 2005, l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette a donné lieu à un accord prévoyant la radiation de quelque 55 milliards de dollars de dettes dues, par les pays fortement endettés ayant atteint le point d'achèvement, au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, ainsi qu'à l'égard de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds africain de développement. Les autres pays pauvres très endettés (PPTE) pourront bénéficier d'un allègement semblable de leur dette une fois qu'ils auront atteint leur point d'achèvement. À ce sujet, comme plusieurs clauses de l'Initiative PPTE arrivent à expiration à la fin de 2006, il importe, pour les proroger, de prendre des décisions rapides afin de déterminer si d'autres pays seront inclus dans l'Initiative, et il faudra en tirer des conséquences pour le financement d'un éventuel allègement supplémentaire de la dette.

31. L'allègement prévu par l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette devait s'ajouter à l'aide publique destinée à d'autres pays à faible revenu et préserver la capacité de prêt des institutions financières multilatérales. S'agissant de l'allègement de la dette due à l'IDA et au Fonds africain de développement, les pays membres du Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8) avaient dans une lettre adressée au Président de la Banque mondiale, marqué leur volonté de « couvrir l'intégralité du coût pour compenser, dollar pour dollar, le montant du capital et des intérêts de la dette annulée, pour toute la durée des prêts ». Cette contribution des donateurs au coût de l'allègement de la dette prendra la forme d'une contribution additionnelle à l'exercice actuel de reconstitution des ressources des institutions concernées. Le FMI couvrira les coûts de l'allègement de la dette en puisant principalement dans ses propres ressources; cependant, des ressources additionnelles ont été affectées, par les donateurs bilatéraux, au maintien de la capacité actuelle du Fonds monétaire de poursuivre son aide financière aux pays membres à faible revenu.

32. Alors qu'il a été admis qu'il ne serait pas imposé de nouvelles conditions aux pays qui bénéficient d'un allègement de dette, les pays sont néanmoins censés honorer les engagements qu'ils ont souscrits. Le 28 mars 2006, les directeurs exécutifs de la Banque mondiale ont approuvé le financement et l'application de la contribution de la Banque mondiale à l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette. Pour les pays PPTE ayant atteint le point d'achèvement, l'allègement de la dette due à l'IDA devrait devenir effectif au 1^{er} juillet 2006 pour les dettes en cours

à la fin de 2003⁷. S'agissant du FMI et du Fonds africain de développement, la date d'application de la disposition d'allègement de la dette a été fixée au 1^{er} janvier 2006 pour les dettes en cours à la fin de 2004.

33. Bien que l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette soit un moyen de contribuer à la solution des difficultés connues d'endettement des pays qui sortent du processus PPTE, l'Initiative laisse sans solution les difficultés d'endettement d'autres pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui continuent à avoir beaucoup de mal à servir leur dette et qui ne sont pas pour autant admis à bénéficier de l'allègement de dette prévu par l'Initiative PPTE.

34. Comme l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette concerne un nombre limité de créanciers multilatéraux, elle laisse ouverte la possibilité d'une extension à des pays endettés auprès d'autres institutions multilatérales et régionales financières, par exemple la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque asiatique de développement. Cela permettrait un traitement plus équitable des différents pays pareillement endettés. L'Initiative multilatérale d'allègement de la dette représente seulement l'une des premières étapes de ce que le Document final du Sommet préconise, à savoir « l'annulation de l'intégralité de la dette publique et bilatérale des pays pauvres très endettés et, selon qu'il sera jugé nécessaire au cas par cas, envisager de réduire sensiblement ou de restructurer la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire et dont le niveau d'endettement n'est pas viable ».

35. Dans le Document final du Sommet de 2005, l'Assemblée générale note l'importance de la viabilité de la dette pour tous les pays qui cherchent à formuler une stratégie nationale de développement incluant les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les OMD. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont récemment mis en place une nouvelle structure pour l'évaluation de la viabilité de la dette, afin d'aider les pays à faible revenu à éviter de futurs problèmes d'endettement et pour maintenir les pays qui ont bénéficié d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE dans la bonne voie, celle d'un endettement viable. Si l'on veut réaliser les objectifs de développement figurant dans les stratégies nationales de développement sans entraîner un endettement insupportable, il est probable qu'il faudra trouver un financement supplémentaire important, sous forme de dons, pour un certain nombre de pays.

36. Les conséquences de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette sont en cours d'examen dans le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette. Un grand nombre de pays qui profiteront de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette auront finalement des coefficients d'endettement bien inférieurs aux seuils définis en fonction des différentes politiques suivies, et utilisés pour repérer le risque de détresse financière due à la dette dans la nouvelle approche; cela donne à penser que ces pays auront une marge de manœuvre suffisante pour emprunter, y compris aux conditions du marché. Il importera alors de s'assurer qu'ils peuvent atteindre les objectifs de développement mutuellement convenus sans s'endetter excessivement.

37. Le Document final du Sommet de 2005 préconise des arrangements de conversion dette/développement durable et de conversion de créances entre créanciers multiples. Une réduction de la dette de ce type serait considérablement facilitée par la mise au point d'un cadre standard, au Club de Paris, pour les conversions de dettes à l'appui de la réalisation des OMD. En effet, les programmes

actuellement suivis ont un caractère circonstanciel et impliquent habituellement un engagement de financement en monnaie locale d'un montant équivalant au service de l'intérêt ou au capital radié de l'encours de la dette, en vue de dépenses visant expressément la réalisation des OMD. Il est important de créer une structure plus formelle pour de telles conversions de dettes et pour mieux les coordonner dans le cadre des stratégies nationales de développement.

38. L'allègement de la dette en faveur des pays à revenu intermédiaire pourrait également être amélioré par de nouveaux aménagements des conditions d'Évian dans le cadre du Club de Paris. Il serait également utile d'étudier d'éventuels mécanismes multilatéraux de financement, notamment des mécanismes de prêt qui aideraient les pays fortement endettés à revenu intermédiaire à parvenir à la stabilité financière et à la croissance tout en aidant ces pays à rester dans la voie qui les mènerait à la réalisation de leurs objectifs de développement.

Questions possibles au sujet du sous-thème 3 :

- 1. Comment le système des Nations Unies peut-il au mieux contribuer à l'objectif d'une réduction de la dette de 100 % en faveur des pays en développement dont l'endettement est intolérable?**
- 2. Quelles mesures faut-il prendre pour étendre l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette à toutes les institutions multilatérales et régionales?**
- 3. Que peut-on faire pour aider les pays en développement à revenu intermédiaire à réduire leur endettement, notamment en leur accordant un allègement et une restructuration supplémentaires de leur dette?**
- 4. Quelles mesures faut-il prendre pour mettre en place un cadre standard pour l'application des conversions de dettes?**
- 5. Comment peut-on mieux souligner le rôle de la viabilité de la dette dans les stratégies nationales de développement?**

V. Sous-thème 4 : soutien des efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire

39. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale reconnaissait qu'il fallait étudier des mesures internationales ou régionales cohérentes pour aider les pays en développement à revenu intermédiaire, compte tenu de leurs besoins de développement. Les caractéristiques économiques et sociales et les ressources et les capacités des pays à revenu intermédiaire sont dans l'ensemble plus favorables que celles des pays à faible revenu, mais les pays à revenu intermédiaire ont encore beaucoup de mal à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs internationaux de développement. Cette difficulté est illustrée par le fait qu'en chiffres absolus les pays à revenu intermédiaire comptent plus d'habitants se trouvant en dessous du seuil de pauvreté que les pays à faible revenu. Ainsi, si les dépenses à caractère social ont bien augmenté et si elles sont mieux ciblées, la pauvreté a continué néanmoins d'augmenter dans un nombre considérable de ces pays, car les efforts

faits pour lutter contre elle ont été entravés par la faiblesse ou le caractère instable de la croissance économique et par des inégalités économiques et sociales persistantes. Un grand nombre des pays à revenu intermédiaire ont commencé à formuler et à appliquer des stratégies de développement s'inspirant de leurs priorités de développement propres. Comme le reconnaît la Banque mondiale, ces stratégies et politiques peuvent être la base d'un dialogue avec les partenaires internationaux de ces pays⁸.

Atténuer les effets de l'instabilité financière internationale

40. Comme ils sont plus profondément intégrés dans les circuits commerciaux et financiers internationaux, les pays à revenu intermédiaire sont généralement plus sensibles que les pays à faible revenu au caractère cyclique des mouvements de capitaux privés internationaux, et cela a fréquemment entraîné des crises financières, accru l'instabilité du taux de croissance économique et entraîné, à long terme, une réduction de la consommation et de la production. Les dangers que ces vastes déséquilibres mondiaux font peser actuellement sur ces pays sont très préoccupants, comme du reste pour tous les pays. Sur le plan intérieur, outre de bonnes politiques économiques, certains pays à revenu intermédiaire devront donc élaborer et faire fonctionner des mécanismes de financement leur assurant la possibilité de continuer à recevoir des capitaux abondants, même si leur situation financière extérieure est instable⁵. Parmi ces instruments, figurent les garanties anticycliques émises par les institutions financières publiques nationales ou multilatérales pour atténuer le risque financier et préserver un apport adéquat de capitaux privés même quand la situation financière est mauvaise, et les émissions d'obligations dont le service serait indexé sur la capacité du pays débiteur de payer (par exemple, des obligations liées à la croissance) et d'obligations en monnaie locale ou en devises convertibles, qui réduisent les disparités des taux de change⁵.

41. Les banques multilatérales de développement ont apporté un soutien technique et financier aux efforts nationaux et régionaux de développement des marchés des obligations libellées en monnaie locale et pourraient donc jouer un rôle actif dans la poursuite du développement de ce marché et dans celui d'autres mécanismes financiers examinés ici. L'introduction de nouveaux instruments financiers, par exemple des obligations liées à la croissance, l'établissement d'un lien entre le service de la dette et la capacité de payer peuvent et doivent faire partie d'une telle entreprise. En même temps, ce qui est fait pour développer des normes internationales de réglementation et de supervision financières, comme par exemple le nouvel Accord de Bâle sur les mouvements de capitaux (Bâle II), devrait être compatible avec les efforts internationaux faits pour réduire le caractère procyclique des mouvements de capitaux privés à destination des pays à revenu intermédiaire et autres pays en développement. À ce sujet, une participation accrue et appropriée des pays en développement aux travaux des organes internationaux à vocation normative est d'importance critique pour que cette préoccupation soit bien prise en considération⁵.

42. L'instabilité du service de la dette des pays à revenu intermédiaire et l'expérience passée, où l'on a vu des crises financières alourdir l'endettement de ces pays, soulignent la nécessité de continuer à analyser et à élaborer des instruments susceptibles d'assurer la viabilité de la dette et de fournir une assistance technique aux pays débiteurs pour les aider à suivre et à assurer le service de leur dette. L'analyse de la viabilité de la dette devrait déterminer si un pays est capable de

dégager les ressources nécessaires pour servir sa dette tout en finançant les investissements indispensables à sa croissance et à la réalisation de ses buts de développement⁹. À ce sujet, la communauté internationale devrait prêter l'attention voulue, au cas par cas, à une restructuration ou un allègement appréciable de la dette des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés et à l'étude des mécanismes nouveaux susceptibles de résoudre enfin complètement leurs problèmes d'endettement.

43. En même temps, les flux officiels, sous la forme d'un financement public du développement, d'un financement international d'urgence ou d'arrangements de précaution, pourraient jouer un rôle compensatoire et préventif, pour amortir les cycles des apports de capitaux privés⁵. Les prêts officiels à moyen ou long terme, accordés à des taux concessionnels par les banques multilatérales de développement aux pays à revenu intermédiaire en crise pourraient aider à financer le maintien d'un investissement public indispensable, des services sociaux essentiels et des crédits à l'exportation. C'est dire combien il est important d'accroître ce type d'opérations de prêt officielles au développement au lendemain des crises financières.

44. Depuis la crise financière asiatique, pour prévenir l'effet d'autoréalisation des crises de liquidités, la création de facilités de financement préventives du FMI retient de plus en plus l'attention. Les lignes de crédit préventives, établies en 1999, n'ont cependant jamais été utilisées et sont arrivées à expiration en novembre 2003. Depuis, on examine les possibilités d'adapter les instruments de financement existants du FMI pour prévenir les crises financières, mais cet examen n'a pas encore produit de recommandations officielles. En outre, il existe des vues divergentes sur les possibilités d'accorder à certains pays endettés un accès exceptionnel à ces arrangements, et des désaccords sur le principe même d'un engagement ouvert, et préalable, de ressources du FMI⁵. En l'absence de mécanisme international d'assurance contre les crises et contre les inversions de mouvements de capitaux privés, les pays en développement émergents à économie de marché ont continué à accumuler des réserves de devises, y voyant une auto-assurance, dont le coût potentiel est cependant élevé, puisqu'il réduit d'autant l'investissement consacré au développement. Cela devrait être complété ou remplacé par d'autres formes d'assurance financière, reposant sur de meilleurs moyens de partage des risques, comme c'est le cas, par exemple, des instruments tels que les obligations liées à la croissance, ou encore les efforts que font les pays pour réduire les risques liés à leur dette à court terme. En même temps, la mise au point d'arrangements financiers régionaux, comme première ligne de défense en cas de crise du compte des capitaux, a de nouveau retenu l'attention, en particulier en Asie de l'Est et du Sud-Est, car c'est un important moyen de compléter les mécanismes internationaux. Reconnaisant la nécessité de progrès à cet égard, le rapport du Directeur général du FMI sur la stratégie du Fonds à moyen terme, qui date de septembre 2005, appelait de ses vœux une deuxième série de débats sur cette question¹⁰.

Accroître l'investissement d'équipement

45. Le Consensus de Monterrey et les débats intergouvernementaux sur son application qui ont suivi, notaient déjà l'importance de l'équipement, notamment informatique, pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé et mieux atteindre les objectifs de développement, de croissance et de réduction de la pauvreté. Il est généralement admis que des efforts substantiels sont nécessaires pour mobiliser les ressources, aux niveaux national et international, en

vue de l'investissement d'équipement. Le Comité de développement a récemment appelé de ses vœux la poursuite de l'approfondissement et l'augmentation d'échelle de l'aide dans ce domaine, en réponse aux besoins des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire¹¹.

46. Cependant, depuis la fin des années 90, la performance de la plupart des pays à revenu intermédiaire, pour ce qui est de l'investissement en général, est en baisse, et cela est également le cas des dépenses consacrées aux infrastructures. Pour remédier à cette situation, en 2003, le Groupe de Rio a proposé d'adopter « des mécanismes de financement souples et novateurs » pour faciliter l'investissement privé et public. Le FMI travaille déjà à l'élaboration d'un cadre qui permettrait de desserrer les contraintes qui pèsent sur l'investissement public par une meilleure spécification des objectifs budgétaires, pour que l'investissement public redevienne prioritaire et soit protégé, de façon adéquate, dans les périodes d'ajustement financier¹². Dans le même esprit, le FMI a annoncé que des partenariats public-privé seraient un moyen d'accroître l'investissement d'équipement, si ces partenariats sont soigneusement structurés dans un cadre bien conçu d'aménagement institutionnel.

47. À ce sujet, il est essentiel que les partenariats public-privé publient des informations financières et de reconnaître le risque qu'ils font peser sur les finances publiques, car l'État est parfois amené à émettre des garanties, et il faut donc, par exemple, que ces partenariats apparaissent de façon bien visible dans les comptes et le budget du pays. De même, on a fait observer qu'il était important d'étudier d'autres options pour accroître l'investissement public et privé dans l'équipement du pays, de façon financièrement responsable, par la fixation d'objectifs budgétaires appropriés et l'utilisation de budgets à moyen terme, destinés à concourir à la réalisation des objectifs de développement à long terme. On devrait en particulier veiller à ce que ces programmes suivent le principe général d'une bonne coordination des dépenses, afin de ne pas compromettre la stabilité de l'économie.

48. Les programmes de la Banque mondiale qui visent à accroître les investissements d'équipement dans les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu sont maintenant complétés, de façon appréciable, par des grands ouvrages d'équipement plurinationaux relevant d'initiatives régionales. Le financement des biens collectifs régionaux devrait retenir plus nettement l'attention, car le montant des dépenses affectées par les banques régionales de développement, en 2002, à la production de biens collectifs régionaux n'a pas dépassé 2 % de leurs engagements de dépenses¹³. Les banques régionales et sous-régionales, avec d'autres partenaires, se sont attachées à intervenir, par leur aide, de façon active à cet égard, ce qui n'a pas toujours été le cas de la part d'autres organisations internationales. Les résultats de ces interventions, par exemple celle de la Banque asiatique de développement ou de la Société andine de développement, devraient stimuler, dans ce sens, d'autres entreprises du même type. Il faudrait aussi soutenir plus largement les initiatives telles que la création d'une banque asiatique d'investissement, pour le financement de l'équipement au niveau régional, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des activités similaires en Amérique latine, par exemple l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine et le plan Puebla-Panama, auxquelles participent le Mexique et les pays d'Amérique centrale.

Transfert de technologie et de compétences

49. La politique scientifique et technologique, notamment concernant l'informatique, est devenue un élément essentiel du développement d'un pays et de

la réalisation des objectifs du développement convenus sur le plan international. Le Document final du Sommet préconisait de promouvoir et de faciliter le développement, le transfert et la diffusion de technologies au profit des pays en développement. Dans ce contexte, chaque pays doit développer l'enseignement scientifique et technologique pour acquérir un potentiel autonome de développement technologique. Le projet de Traité sur le droit matériel des brevets, qu'étudie actuellement l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, devrait assurer une flexibilité suffisante dans la conception et l'application du droit national des brevets à l'appui des efforts que font les pays à revenu intermédiaire pour se doter d'un potentiel technologique et scientifique propre.

50. En dehors de la création de leur propre système d'innovation scientifique et technologique, les pays en développement peuvent trouver dans l'investissement étranger direct une source de technologie et de savoir-faire technique. Il faut d'abord que le climat général des investissements soit favorable aux investissements étrangers, mais le niveau des ressources humaines, l'esprit d'entreprise et le développement technique du pays d'accueil sont des facteurs décisifs dans le succès de transfert de technologie. Les pays en développement ont enregistré des succès très inégaux dans l'application de l'investissement étranger direct à leur propre stratégie de développement, et cela souligne bien qu'il faut que les pays d'accueil se dotent de politiques leur permettant de maximiser l'impact de l'investissement étranger direct sur le transfert de technologie et la croissance économique. À ce sujet, les pays devraient avoir une marge de manœuvre suffisante pour adapter des interventions spécifiques à leurs objectifs de développement et pour résoudre les divers problèmes que soulèvent les investissements étrangers directs. On a constaté en effet que la surenchère fiscale et la compression des salaires et l'abaissement des normes de droit du travail et du respect de l'environnement, dans le but d'attirer des investissements étrangers directs, ne sont pas une méthode efficace mais ont au contraire un effet délétère sur les recettes publiques et sur le développement social.

51. Les pays à revenu intermédiaire investissent aussi dans d'autres pays en développement; leur investissement étranger direct a notablement augmenté depuis les années 90, aiguillonné par la recherche de l'accès à la technologie, à des réseaux vigoureux de production et de vente et à des ressources naturelles, susceptible d'accroître la compétitivité de leurs propres entreprises. L'investissement étranger direct réalisé par un certain nombre de pays à revenu intermédiaire a ainsi augmenté en direction de certains pays développés, pour améliorer leur potentiel de recherche-développement et acquérir des actifs d'importance stratégique. À ce sujet, certains pays à revenu intermédiaire encouragent l'investissement direct de l'étranger en apportant à leurs nationaux une aide institutionnelle et en mettant en place des systèmes d'assurance et de garantie, ou encore en améliorant l'accès aux capitaux, par le truchement de banques d'import-export ou en libéralisant les règles de l'investissement direct dans d'autres pays¹⁴.

52. Les arrangements régionaux et bilatéraux d'intégration commerciale et économique ont apporté une impulsion nouvelle à l'investissement étranger direct dans les pays à revenu intermédiaire, mais aussi à l'investissement étranger direct réalisé par ces pays dans d'autres pays. L'aide financière et technique internationale à des initiatives régionales de cette nature peut stimuler à la fois l'investissement étranger direct dans les pays à revenu intermédiaire, et l'investissement étranger direct de ces pays dans d'autres pays. L'assistance technique accordée aux pays à revenu intermédiaire pour la création de capacités d'analyser et de négocier les

traités relatifs aux investissements peut être un moyen appréciable d'appui de la part des organisations internationales.

Coopération Sud-Sud

53. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale avait également réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud dans l'action de développement. Depuis quelques années, les pays en développement manifestent une volonté politique grandissante de renforcer et d'élargir leur coopération pour le développement dans les domaines du commerce, de la coopération technique et de l'assistance humanitaire.

54. Un certain nombre de partenariats et de mécanismes ont récemment été créés pour mettre en œuvre cette coopération. Par exemple, le deuxième Sommet du Sud a créé le « Fonds du Sud pour le développement et l'aide humanitaire », pour aider à résoudre les problèmes de la malnutrition, de la pauvreté et des conséquences des catastrophes naturelles dans les pays en développement. Le Forum Afrique du Sud-Brésil-Inde est un mécanisme de dialogue pour le renforcement de la coopération technique dans certains secteurs et pour certains problèmes économiques¹⁵. L'Initiative de Chiang Mai, lancée par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Chine, le Japon et la République de Corée, porte surtout sur la coopération financière régionale. Le Fonds de solidarité mondial a été créé sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale du PNUD. Alors que la principale forme de la coopération Sud-Sud pour le développement est l'assistance technique, l'allègement de la dette et l'aide sous forme de dons prennent une importance grandissante, notamment de la part des pays en développement exportateurs de pétrole. Néanmoins, alors que le champ couvert par la coopération Sud-Sud s'est élargi ces dernières années, il y a encore de vastes possibilités d'expansion, comme l'amélioration des investissements étrangers directs et leur utilisation pour renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement et accroître les efforts de coopération pour réduire le coût des transferts de fonds et confier ces transferts au secteur financier officiel.

55. Certains des mécanismes régionaux de coopération, comme le Forum pour le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, encouragent les pays développés à apporter aussi leur aide, par une coopération triangulaire. De nombreux pays en développement ont élargi leur coopération Sud-Sud en raison d'une intégration régionale accrue, mais chaque pays, dans sa stratégie, doit tirer parti des possibilités régionales et interrégionales de coopération, offertes par exemple par le NEPAD et le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. Il importe aussi d'encourager la participation d'ONG et d'organismes des Nations Unies à cette coopération Sud-Sud. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/212 demande à tous les organismes des Nations Unies et institutions multilatérales compétents d'intensifier les efforts qu'ils font pour systématiser le recours à la coopération Sud-Sud dans la conception, la formulation et l'application de leurs programmes ordinaires. Dans ce contexte, les mécanismes de définition et de coordination des politiques de coopération Sud-Sud existant à l'échelle du système des Nations Unies, comme le Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud, devraient être soutenus et renforcés et peuvent être d'un grand intérêt pour valoriser les synergies entre partenaires de développement dans ce domaine essentiel.

Questions possibles au sujet du sous-thème 4

1. **Quelles mesures nationales et internationales faut-il prendre pour stabiliser les mouvements de capitaux privés s'orientant vers les pays à revenu intermédiaire et pour amortir l'impact de l'instabilité financière sur leur économie?**
2. **Comment peut-on renforcer le rôle des banques multilatérales de développement à l'appui de la satisfaction des besoins des pays à revenu intermédiaire, notamment en matière de financement anticyclique, de développement des marchés financiers nationaux et de mise en place d'instruments financiers novateurs et de partenariats public-privé?**
3. **Quelles mesures internationales faut-il prendre pour réduire la nécessité, pour les pays à revenu intermédiaire, d'accumuler des réserves de devises à des fins d'auto-assurance contre l'instabilité des mouvements financiers et commerciaux?**
4. **Comment accroître l'investissement public et public-privé en utilisant un cadre budgétaire à moyen terme compatible avec la stabilité de l'économie et les objectifs de développement à long terme?**
5. **Comment peut-on concevoir et coordonner une expansion de la coopération Sud-Sud pour soutenir les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement?**

Notes

- ¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.
- ² Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
- ³ Voir à l'adresse suivante : <<http://www.ilo.org/public/english/globalization/report/highlight.htm>>.
- ⁴ A/CONF.191/13, chap. II.
- ⁵ Voir *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005 : financement du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.C.1).
- ⁶ TD/412, part. II.
- ⁷ La Mauritanie remplira les conditions d'allégement de dette quand elle aura appliqué des réformes essentielles de ses dépenses publiques.
- ⁸ Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Global Monitoring Report 2005, Millennium Development Goals: From Consensus to Momentum*, p. 195.
- ⁹ Voir résolution 60/1, par. 26.
- ¹⁰ Voir <<http://www.imf.org>>.
- ¹¹ *Communiqué du Comité de développement*, 25 septembre 2005 (voir <<http://worldbank.org>>).
- ¹² Fonds monétaire international, Note d'information 05/68, 27 mai 2005.
- ¹³ Voir A/59/826.
- ¹⁴ TD/B/COM.3/EM.26/3, par. 22 à 24.
- ¹⁵ Voir <<http://www.dfa.gov.za/docs/2005/ibsa0311.htm>>.